

LE PLASTIC ACT

*La feuille de route 4R du secteur
cosmétique pour réduire son empreinte
plastique*

Rappel des règles de droit de la concurrence

Même si les emballages cosmétiques ne représentent que 5% des emballages plastique en France, de nombreuses entreprises du secteur ont d'ores et déjà engagé des démarches pour réduire leur empreinte plastique et pris des engagements pour l'avenir. Mais, au niveau collectif, le défi reste de taille. La FEBEA a donc souhaité fédérer et catalyser les énergies de l'ensemble des entreprises, petites, moyennes, et grandes, afin de définir une ambition et une feuille de route partagées.

C'est ainsi qu'a été publié en 2021 le Plastic Act, la feuille de route du secteur cosmétique pour réduire son empreinte plastique. Il témoigne de la volonté collective d'agir mais ne constitue en aucun cas une obligation pour les adhérents de la FEBEA.

Pour réaliser le bilan en 2023, les informations confidentielles issues des entretiens avec les entreprises ont été anonymisées et agrégées pour assurer un respect total de la confidentialité. Les leviers d'action présentés offrent des pistes de réflexion précieuses tout en étant dépourvus de caractère contraignant ou impératif pour les membres de la FEBEA. Ils ne constituent en aucun cas un plan d'action formel et requièrent une analyse critique approfondie de leur faisabilité, des moyens nécessaires, ainsi que des éventuels impacts sur le droit de la concurrence avant toute mise en œuvre. Les conclusions, bien que non contraignantes, représentent un jalon important en faveur des entreprises, des consommateurs et de l'environnement. Elles sont publiques et accessibles à tout acteur intéressé, servant ainsi de fondation sur laquelle construire, mais la décision d'en tirer parti ou d'aller au-delà demeure entièrement libre.

Le décret d'application de la loi AGEC, dit décret « 3R » (Réduction, Réemploi, Recyclage), publié en avril 2022, encourage la mise en place de feuilles de route sectorielles pour accompagner la transition vers des emballages plastiques plus durables.

Dans un univers où désormais seuls les actes compteront, les entreprises de la cosmétique avaient anticipé cette demande en se dotant, dès 2021, d'une feuille de route sectorielle.

Cette année-là, le secteur est le premier en France à prendre des engagements chiffrés en matière d'emballages plastiques, **le Plastic Act**.

Le secteur avait donc clairement pris un temps d'avance en matière de transition environnementale. Une avance se traduisant jusque dans sa raison d'être, elle aussi définie dès 2021 : "Prendre soin de vous, respecter la beauté du monde".

La feuille de route du secteur définissait un plan d'action pour des emballages cosmétiques durables. 8 leviers répartis en 4R en ont été issus :



LES 8 LEVIERS DU PLASTIC ACT :



Réduire les volumes d'emballages plastiques de 15%

- #1 Réduire la quantité de plastique par l'emballage
- #2 Réduire l'utilisation de plastique par la substitution de matériaux



Réemployer 20% des emballages

- #3 Proposer une offre de recharges
- #4 Développer une offre de vrac (remplissage sur le point de vente)
- #5 Développer des expériences d'emballages consignés (nettoyage et remplissage par des professionnels)



Réincorporer 10% à 25% de plastique recyclé

- #6 Intégrer de la matière plastique recyclée dans ses emballages



Recycler 100% des emballages

- #7 Faire une analyse systématique de la recyclabilité de ses emballages (portefeuille + nouveaux développements)
- #8 Ecoconcevoir ses produits pour améliorer la recyclabilité effective des emballages cosmétiques

UNE LONGUEUR D'AVANCE POUR LE SECTEUR DE LA COSMÉTIQUE

PUBLICATION DE LA
FEUILLE DE ROUTE
SECTORIELLE DE LA FEBEA

Mai 2021



PUBLICATION DES FEUILLES DE
ROUTE SECTORIELLES DES
AUTRES SECTEURS

Mi 2023



SORTIE DU DECRET 3R
ENCOURAGEANT LA REDACTION
DE FDR SECTORIELLES

Avril 2022



PREMIER BILAN DES AVANCÉES
DU SECTEUR DE LA
COSMÉTIQUE EN MATIÈRE DE
4R

Septembre 2023



MÉTHODOLOGIE UTILISÉE EN 2021 POUR RÉALISER LA FEUILLE DE ROUTE 4R DU SECTEUR



01

LES EMBALLAGES COSMETIQUES

LA SINGULARITÉ DES EMBALLAGES COSMÉTIQUES

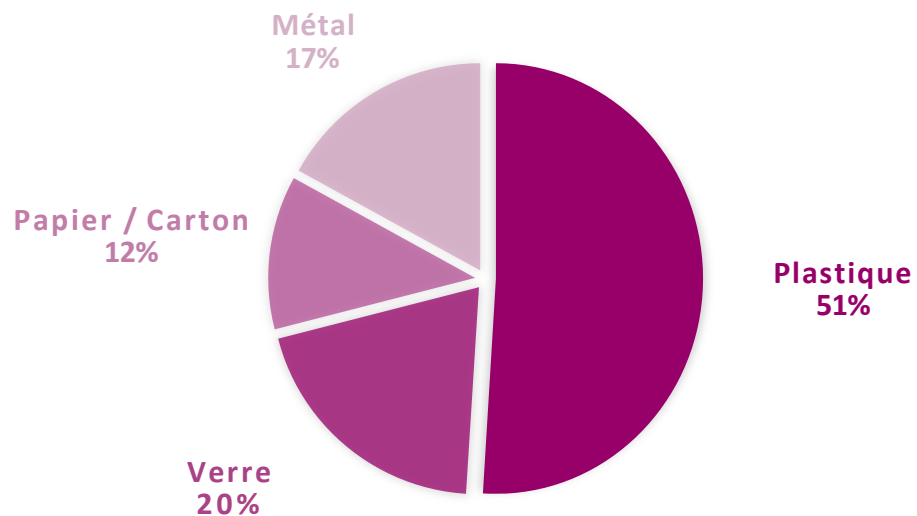
Les emballages cosmétiques sont souvent traités avec l'hygiène et l'alimentaire, ils sont pourtant singuliers de par leur diversité mais aussi de par les fonctions qu'ils remplissent :

- ✓ Durée de conservation des produits > longue
- ✓ Complexité des formules
- ✓ Contrainte sanitaire forte (migration, protection consommateur)
- ✓ Utilisation en milieu humide
- ✓ Propriétés barrières élevées
- ✓ Résistance mécanique indispensable
- ✓ Enjeux marketing et d'usage +++



LE PLASTIQUE, ENCORE MAJORITAIRE DANS LES EMBALLAGES COSMÉTIQUES

RÉPARTITION MATÉRIAUX DES EMBALLAGES DU SECTEUR (EN TONNES)



Source : plan d'écoconception 4R CITEO FEBEA.
Données issues des déclarations 2020.

Le plastique est le matériau le plus utilisé dans les emballages de la beauté. Il représente 51% du poids des emballages.

Parmi ces 51% :

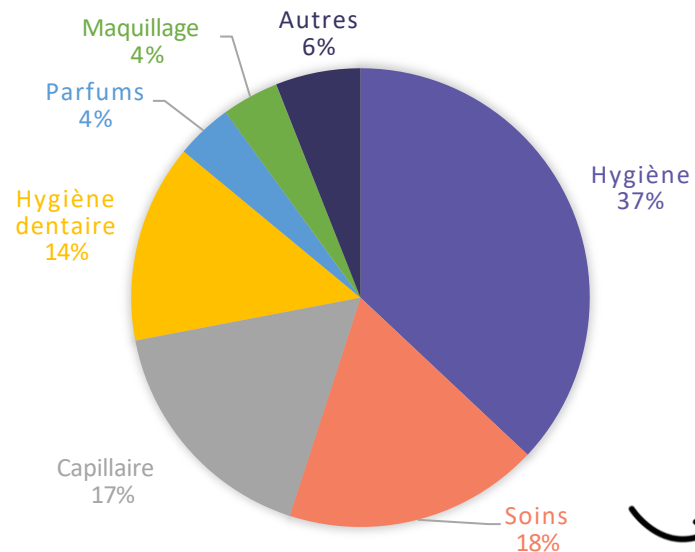
- 51% sont des **flacons et bouteilles** en plastique rigide (**PET clair, PET coloré, PEHD et PP**)
- 36% des emballages divers en **plastique rigide** : corps de pots, tubes, emballages maquillage, bouchons
- 13% des emballages en **plastique souple** (sachets, doypacks, films, films d'inviolabilité et étiquettes)

Au total ce sont **53 000 tonnes** d'emballages plastiques mis sur le marché chaque année par le secteur cosmétique.

→ **Soit 5% des emballages ménagers plastiques** (alimentaire et non alimentaire confondus).

AVEC DES SPÉCIFICITÉS PROPRES À CHACUNE DES CATÉGORIES DE PRODUITS

RÉPARTITION DES VENTES EN VOLUME PAR SECTEUR



Des résines conventionnelles (PET, PP, PE) recyclables avec un point d'attention sur **les décors parfois perturbateurs et les éléments techniques** telles que les pompes

Différentes résines sont utilisées : PET, PEHD, PP, mais aussi des **résines spécifiques sans filière de recyclage** tel que le PMMA par exemple

Le soin compte également des emballages de petites dimensions : **non captés en centre de tri** et donc de fait non recyclés

* Source : FEBEA, 2021

DÉTAIL DES MATÉRIAUX UTILISÉS DANS LES EMBALLAGES DU SECTEUR

CATEGORIE	ESTIMATION TONNES DE PLASTIQUE	MATÉRIAUX MAJORITAIRES	RÉSINES MAJORITAIRES
Hygiène	19 885	Plastique 82%	PET, PE, Complexe , PP
		Verre	
		Papier carton	
		Aluminium	
		Acier	
Capillaire	7 263	Plastique 83%	PET, PE , Complexe, PP, PP souple, PE souple
		Papier carton	
		Acier	
		Aluminium	
		Verre	
Soin	9 669	Plastique 57%	PET, PE, Complexe, PP, PP souple, PE souple
		Aluminium	
		Acier	
		Verre	
Maquillage	2 917	Verre	PET, PE, Complexe, PP, Résine exotique
		Plastique 53%	
		Aluminium	
		Papier carton	
Parfum	2 233	Verre 63%	PET, Complexe
		Plastique	
Echantillon	?	Plastique x%	PE,PP ,Complexe

Source : Feuille de route FEBEA 2021, entretiens experts et adhérents

UN IMPERATIF : PRIORISER LES ACTIONS



HYGIÈNE

PRIORITÉ

Contient la majorité des tonnages de plastiques

MATÉRIAUX

Résines majoritairement recyclables et non-problématiques

COMPLEXITÉ

Enjeux de réincorporation et d'évolution de la réglementation sur l'intégration de food grade. Qq enjeux : dentifrices

RECYCLABILITÉ ACTUELLE

La recyclabilité actuelle de la plupart des emballages ne pose pas de problème sauf pour les souples et les petites- tailles. Les pompes sont des éléments problématiques.



SOINS

PRIORITÉ

Seconde catégorie qui produit le plus de plastique

MATÉRIAUX

Résines majoritairement recyclables mais emballages souvent complexes

COMPLEXITÉ

Adéquation contenant-contenu spécifique à chaque soin, difficulté pour la substitution.

RECYCLABILITÉ ACTUELLE

Recyclabilité complexe dû à la taille et la composition des emballages.



CAPILLAIRE

PRIORITÉ

Est le troisième poste en termes de tonnages de plastiques

MATÉRIAUX

Résines majoritairement recyclables et non-problématiques

COMPLEXITÉ

Enjeux de réincorporation
Complexité sur les produits aérosols

RECYCLABILITÉ ACTUELLE

La recyclabilité actuelle de la plupart des emballages ne pose pas de problème sauf pour les souples et les petites- tailles. Les pompes sont des éléments problématiques.



MAQUILLAGE

PRIORITÉ

Ne représente pas une grande quantité.

MATÉRIAUX

Emballages multi matériaux aux résines exotiques et problématiques, à éliminer.

COMPLEXITÉ

Enjeux d'usage du produit et de l'emballage
Enjeu sur la taille
Variété des gammes

RECYCLABILITÉ ACTUELLE

Très peu d'éléments sont actuellement recyclables dû à leur taille et leur complexité



PARFUM

PRIORITÉ

Catégorie la moins problématique pour l'emballage primaire plastique

MATÉRIAUX

Majoritairement en verre, les films plastiques sont utilisés en emballages tertiaires.

COMPLEXITÉ

Valeur perçue de l'emballage et réglementations sur les films d'invulnérabilité.

RECYCLABILITÉ ACTUELLE

Primaire recyclable et film tertiaire non-recyclable.

02

LE PLASTIC ACT

FEUILLE DE ROUTE 2021-2025

SYNTHÈSE DES LEVIERS 4R PAR CATÉGORIE D'EMBALLAGE

RÉDUIRE 

RÉEMPLOYER 

RECYCLER 

RÉINTÉGRER 

PLASTIQUE RIGIDE FLACONS, BOUTEILLES

- Suppression / optimisation d'éléments secondaires
- Optimisation des systèmes de fermeture, concentration et réduction épaisseur
- Optimisation par la mise en marché de grands formats

- Système de recharge avec réemploi par le consommateur
- Vente en vrac avec réemploi par le consommateur et /ou par le professionnel

- Suppression / substitution des emballages rigides sans filière
- Suppression / substitution des éléments non compatibles :
 - systèmes de fermeture
 - décors
 - étiquettes ou manchons

- Intégration jusqu'à 100% de plastique recyclé pour le PET, le PE ou le PP

PLASTIQUE RIGIDE AUTRES EMBALLAGES

- Suppression / optimisation d'éléments secondaires
- Optimisation du poids et des dimensions

- Système de recharge avec réemploi par le consommateur
- Vente en vrac avec réemploi par le consommateur et /ou par le professionnel

- Substitution des emballages sombres non détectables

Peu développé, possible rPE dans les tubes

PLASTIQUE SOUPLE SACHETS, DOYPACKS, FILMS

- Suppression / optimisation des systèmes de fermeture et des films de lot

- Recharges des emballages « parents » rigides

- Suppression / optimisation des décors non compatibles
- Suppression / substitution des emballages souples sans filière

- En développement avec filière rPE souple

↙ RÉDUIRE POTENTIEL IDENTIFIÉ POUR LA FDR 2021

15 %
> 10% décret 3R

AMBITION

Réduction absolue de la quantité de plastique **5 – 20 %**

- Nb: Forte hétérogénéité des situations selon les marques et les gammes (standard, segment luxe)
- Poursuivre l'éco-conception +++
- Développer les formules concentrées et les grands formats
- Sensibiliser les consommateurs

Réduction par substitution matériaux **10 – 20 %**

- Substitution par du verre si allègement et robustesse, intégration de recyclé
- Substitution par de la fibre cellulosique sous réserve de sa « fonctionnalisation » (la rendre imperméable et « barrières », travailler ses potentiels mécaniques (bouchons etc)

ACTION

Travaux du comité de filière
+ R&D
Programme collectif

R&D
Programme collectif

UN TRAVAIL DE RÉDUCTION DES EMBALLAGES SECONDAIRES ET TERTIAIRES ENCOURAGÉ DANS LA FEUILLE DE ROUTE 2021

La réduction absolue priorisée pour les emballages tertiaires



- ✓ **Éliminer les emballages superflus secondaires et tertiaires (films plastiques et sleeves)**

Frein : Habitus fort, transparence, barrière (poussière, humidité, ...)

Leviers : alternatives D'USAGES (étiquettes éco-conçues, point de colle, etc.)

Questionner la pertinence des emballages en carton secondaires



- ✓ **Réduire la quote part**

Freins : logistique et vente, réglementaire (un certain nombre d'informations doit être présent sur le produit de sorte que l'étui peut être indispensable sur certains produits)

Travailler sur l'optimisation des emballages pour le e-commerce



RÉEMPLOYER POTENTIEL IDENTIFIÉ POUR LA FDR 2021

20 %

> 10% décret 3R

AMBITION

- **Recharge** : Développer le recours à des recharges 100% recyclables & inciter le consommateur à l'utilisation de dispositifs rechargeables
- **Vrac** : Permettre à toutes les entreprises de développer une offre de vrac (ciblée > parfum, shampoing, savon), en élaborant des standards pour sécuriser le remplissage sur le lieu de vente : matériaux des contenants, protocoles de remplissage, étiquetage
- **Réemploi** : Designer les emballages standards, définir le modèle économique, la supply chain, le lavage

ACTION

R&D et innovation pour les matériaux de la recharge
Sensibilisation client

Mission pour produire les standards
Valider la qualité

Étude sur les différents aspects
En mutualisant les travaux



RÉINCORPORER POTENTIEL IDENTIFIÉ POUR LA FDR 2021

10 – 25 % Post
consumer recycled
Démarche volontaire (« R »
non présent dans le décret)

AMBITION

- Sécuriser l'accès aux gisements de plastiques recyclés pour tous
- Créer l'attractivité « prix » des matières secondaires et donner de la visibilité aux marchés sur les besoins de la cosmétique
- Créer les qualités « Food grade » pour les plastiques PP et PE
- Renforcer la qualité et la vitesse de normalisation des matériaux innovants recyclés

ACTION

Groupe de travail FEBEA

Sujet également traité dans le cadre du contrat stratégique de filière « chimie et matériaux »



RECYCLER

POTENTIEL IDENTIFIÉ POUR LA FDR 2021

100 %

Objectif du décret 3R

AMBITION

Rendre recyclable

- Simplifier et Standardiser les résines plastiques utilisées
- Travailler sur les pièces techniques et décors pour en assurer la recyclabilité
- Travailler sur les emballages de petites tailles du soin et du maquillage
- Traiter les segments « soins et maquillage » : résines non classiques qui requièrent des développements particuliers en l'état (collecte et recyclage ad hoc ou changement à terme des résines utilisées)

Activer le recyclage

- Renforcer le geste de tri dans la salle de bain
- Capter les petits emballages en centres de tri ou prévoir d'autres modes-lieux de collecte
- Définir les grandes orientations opérationnelles et d'investissements : recyclage mécanique versus enzymatique ou chimique : coûts, rendement matière, calendrier de déploiement, enjeux énergétiques
- Partenariat avec les opérateurs et les fabricants de matériaux

ACTION

Collecte en salle de bain : campagne de communication et concours de design de poubelles et de meubles

Triabilité des emballages : Tests en condition réelle dans un CDT et analyse des mesures correctives

Recyclage de demain : Atelier avec des experts
Étude coûts et rendement / Mise en œuvre de partenariats avec les opérateurs et investisseurs pour déclinaison opérationnelle / Échanges avec d'autres filières aval (D3E etc)

Étude sur les spécificités liées au maquillage

Cartographier les recycleurs dans le monde

03

BILAN DE 2 ANS D'ACTION (2021 - 2023)

↙ RÉDUIRE BILAN DE 2 ANS D'ACTION (2021 - 2023)

LEVIER #1 : RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE PLASTIQUE PAR L'EMBALLAGE

87,5%

des répondants ont mis des actions individuelles et/ou collectives en place pour ce levier

✓ ACTIONS MISES EN PLACE

- Travail d'allègement et de minimisation (épaisseur, tête, capsule)
- Upsizing des formats utilisés
- Développement de produits solides
- Travail sur des emballages universels (concentration des fournisseurs permettant des collaborations plus étroites)
- Suppression des emballages secondaires (coffrets, cellophane parfums)

« Développement de coffrets sans plastique / Simplification des emballages de livraison de capots de parfum »

« Réduction de nos poids de verre en intensité, upsizing de nos flacons, lancement des recharges »

« Nous travaillons aussi sur les produits de ruptures comme les produits solides, concentrés ou les grands formats »

12,5%

des répondants n'ont pas mis d'actions en place pour ce levier

✗ FREINS

- Dépendance de fournisseurs non engagés sur ces sujets (surtout pour les fournisseurs en « full service »)
- Complexité industrielle de mise en œuvre et adaptation de la chaîne logistique
- Coût importants de développement des solutions alternatives (surtout quand les moules leur appartiennent)
- Réduction de la surface décorable et de communication des informations légales
- Acceptabilité consommateur (qualité perçue liée au poids, mauvaises ventes pour les produits solides, ...)
- Intégrité du packaging et sa capacité à protéger les formules

« La réduction par réduction absolue du plastique arrive à ses limites (difficultés techniques et/ou financières pour poursuivre l'allègement des emballages) »

« La réduction peut engendrer des problèmes au niveau de la compatibilité et de l'industrialisation de nos produits. »

« C'est particulièrement difficile pour les petits emballages comme le maquillage, on se concentre donc plutôt sur la recherche de recyclabilité pour ces types d'emballages »

↙ RÉDUIRE

BILAN DE 2 ANS D'ACTION (2021 - 2023)

LEVIER #2 : RÉDUIRE L'UTILISATION DE PLASTIQUE PAR LA SUBSTITUTION DE MATÉRIAUX

87,5%

des répondants ont mis des actions individuelles et/ou collectives en place pour ce levier

✓ ACTIONS MISES EN PLACE

- Participation à des consortiums sur la substitution du plastique
- Utilisation du verre ou du métal à la place du plastique
- Utilisation de plastiques végétales
- Développement de produits solides, concentrés, ...

« Intégration du consortium Reset et substitution du plastique par du verre et du carton »

« Nous commençons par remplacer les matières problématiques sur les catégories les plus contributrices. En particulier, nous challengeons tous nos fournisseurs de styréniques, particulièrement les plus gros. »

12,5%

des répondants n'ont pas mis d'actions en place pour ce levier

✗ FREINS

- Risque de réduction des durées de vie des produits
- Problèmes d'incompatibilité contenu/contenant
- Freins technologiques : plus grande fragilité du carton et du verre, propriétés barrières plus faibles, ...
- Coût important des projets de R&D (financier et humains)
- Manque d'options éco-responsables chez les fournisseurs
- Risque de contradiction avec les objectifs de réduction de poids (augmentation du poids du packaging par rapport à du plastique)
- ACV parfois défavorable des solutions alternatives (verre, aluminium vs PET)
- Risques consommateurs pour l'utilisation du verre

« Peu de solutions disponibles pour rejoindre la fonctionnalité du plastique. Et quand c'est possible nous avons des choix matières qui font virer au rouge écarlate les ACV (augmentation du poids, matières énergivores...) »

« L'impact environnement du verre vs le plastique n'est pas favorable dans tous les cas. »

« L'utilisation de nos produits (exemple : produits pour la douche) limite la substitution vers un autre matériau pour l'instant. »



RÉDUCTION : FOCUS SUR LA SUBSTITUTION APRÈS UN GROS TRAVAIL DE RÉDUCTION ABSOLUE

- ▶ Beaucoup d'actions de réduction ont déjà été mises en place par les adhérents jusqu'ici. Les emballages sont déjà largement optimisés en termes de réduction absolue. Un travail sur les EIC et emballages de regroupement peut encore être réalisé, en collaborant étroitement avec les fournisseurs notamment.
- ▶ La majeure partie des solutions de réduction s'orientent désormais vers la **substitution** (par le papier et le verre essentiellement) et vers le développement de **produits de rupture** (solide, concentrés, grands formats, ...)
- ▶ Le **manque d'engagement des fournisseurs, les freins technologiques et les coûts de développement** des solutions alternatives sont les principaux challenges à relever pour ce R.





RÉEMPLOYER

BILAN DE 2 ANS D'ACTION (2021 - 2023)

LEVIER #3 : PROPOSER UNE OFFRE DE RECHARGES

77,5%

des répondants ont mis des actions individuelles et/ou collectives en place pour ce levier



ACTIONS MISES EN PLACE

- Doypacks (soin, hygiène, capillaire)
- Parfums rechargeables
- Cupules de pots rechargeables (maquillage, soin)

Certains acteurs sont prêts à être déficitaires sur certaines gammes lors du lancement pour attirer et fidéliser les consommateurs. Puis une fois l'offre lancée, la réalisation d'économies d'échelle permet de parvenir à une rentabilité

« Lancement d'offres recharges dans toutes nos divisions et une grande partie de nos marques »

« Tous nos nouveaux parfums sont rechargeables, une partie de la Beauté l'est aussi (rouge à lèvres, boitiers) »

« La recharge est le grand sujet de rupture de notre industrie sur les prochaines années »

22,5%

des répondants n'ont pas mis d'actions en place pour ce levier



FREINS

- Peu d'adhésion consommateur à l'heure actuelle
- Volumes produits parfois insuffisants et à rotation trop faible → génération d'obsolescence avec la destruction des recharges non vendues
- Certaines catégories de produits exigeantes en termes de conservation ou d'utilisation ne peuvent être mises en recharge (produits pour les ongles, soins pour peaux atopiques, démaquillants pour les yeux etc.)
- Nécessaire adaptation de la chaîne d'approvisionnement, du modèle de vente et de stockage en point de vente
- Effet rebond négatif sur la réduction : implique le développement de pack parent plus lourd pour assurer une robustesse d'usages multiples

« La recharge pour le maquillage est une réelle usine à gaz. Il faudrait un espace considérable pour pouvoir stocker les milliers de références de carrés à clipser dans les palettes de maquillage par exemple »

« Peu de ventes de recharge ce qui met en doute le modèle économique »

« l'offre, le bon prix, la visibilité au point de vente »





RÉEMPLOYER

BILAN DE 2 ANS D'ACTION (2021 - 2023)

LEVIER #4 : DÉVELOPPER UNE OFFRE DE VRAC (REPLISSAGE EN POINT DE VENTE)

32,5%

des répondants ont mis des actions individuelles et/ou collectives en place pour ce levier



ACTIONS MISES EN PLACE

- Pilote fontaine Cozie
- Expérimentations dans quelques magasins en propre sur des produits d'hygiène ou de parfum
- Études ACV réalisées ou en cours pour évaluer le réel gain écologique du vrac pour les produits cosmétiques
- Suivi du test « En Avant Vrac » pour répondre à une solution que ce consortium pourrait identifier
- Potentiel plus important pour le sélectif et la pharmacie que pour les autres canaux de distribution

« Le refill connaît un engouement certain et fort en ce moment (surtout avec les financements Citeo) »

« Nous menons plutôt un travail d'anticipation. Nous faisons en sorte de préparer le déploiement du vrac si la direction de développer cet axe est choisie un jour (avec des bouchons vissés par exemple) »

67,5%

des répondants n'ont pas mis d'actions en place pour ce levier



FREINS

- Design de certains packs non compatibles avec le remplissage et le nettoyage
- Risques bactériologiques
- Requierd d'importants espaces (complicé pour les pharmacies et les professionnels)
- Réseau de distributions souvent hétérogène rendant compliqué le déploiement de solutions standardisées
- Complicé d'un point de vue réglementaire
- Doute sur la réalité de l'impact environnemental : le consommateur est versatile alors que le réemploi a un intérêt à partir d'un certain nombre de cycles uniquement.
- Contraintes fortes pour la grande distribution (techniques, hygiène, éducation consommateur)
- Prix consommateur identique voir supérieur non accepté par certains consommateurs qui attendraient plutôt une diminution du prix.

« modèle économique, microbiologie, maîtrise des responsabilités (notamment propreté des contenances, risques de contamination), SAV »

« en dehors des produits rincés, le casse-tête de la microbio est à date un point insoluble »

« microbio, microbio, microbio »

« ne fonctionne pas en GMS (hygiène, éducation conso, contraintes techniques, espace) »





RÉEMPLOYER

BILAN DE 2 ANS D'ACTION (2021 - 2023)

LEVIER #5 : DÉVELOPPER DES EXPÉRIENCES D'EMBALLAGES CONSIGNÉS

12,5%

des répondants ont mis des actions individuelles et/ou collectives en place pour ce levier



ACTIONS MISES EN PLACE

- Lancement d'études d'opportunités
- Souvent encore au stade de la réflexion uniquement

« Uniquement une réflexion »

« Nous avons beaucoup échangé sur la consigne au lancement du consortium Cozie. Ce dernier traitant uniquement le territoire français, nous ne l'avons pas intégré car nous vendons nos produits à l'étranger en majeure partie. »

87,5%

des répondants n'ont pas mis d'actions en place pour ce levier



FREINS

- Bénéfices environnementaux incertains
- Craintes sur les aspects microbiologiques
- Doutes majeurs sur l'acceptabilité consommateur
- Contraignant d'un point de vue marketing (tenue du décor, emballages standards à tous les acteurs, ...)
- Interrogations sur le niveau de qualité des produits consignés pour le luxe (ajout étape de transport, contrôle qualité supplémentaire dans les usines)
- Difficultés à trouver des partenaires adéquates
- Requiert la mise en place d'un système logistique complexe et couteux
- Difficultés supplémentaires pour les groupes internationaux
- Manque de moyens humains et financiers pour lancer un tel chantier (même en consortium pour certains petits acteurs)

« On se concentre déjà sur les premiers objectifs donnés qui sont durs à atteindre quand on a un portefeuille produits très vaste car nous ne pouvons clairement pas lancer tout en parallèle »

« Compatibilité avec le modèle du luxe »

« Nous aimerions récupérer nos emballages chez nos clientes professionnelles mais nous n'avons pas trouvé l'entreprise pour collecter, nettoyer et nous retourner les emballages pour les réemployer. »





RÉEMPLOI : DES DIFFICULTÉS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS

LA NÉCESSITÉ DE REVOIR L'OBJECTIF DE RÉEMPLOI PRÉVU DANS LE PLASTIC ACT À LA BAISSÉ



L'objectif fixé dans le Plastic Act en 2021 pour le réemploi était : « **Remployer 20% des emballages en 2025** »

Cet objectif est jugé trop élevé pour la grande majorité des personnes interrogées.

- Cet objectif est décourageant car considéré comme inatteignable même en y travaillant de bonne foi. Cela ne valorise pas les initiatives existantes et donne aux adhérents l'impression d'être tout le temps en retard, peu importe les efforts fournis.

« L'objectif nous semble, à date, très ambitieux pour notre circuit de distribution (en pharmacie avec peu de place) »

La méthode de calcul majoritairement utilisée par les adhérents est celle de l'ADEME.

Celle-ci implique la recyclabilité des emballages réemployés et se base sur les emballages parents. Une méthode de calcul complexe qui minimise d'autant plus les efforts de réemploi engagés et décourage la mise en place d'initiatives de réemploi.



Les adhérents recommandent donc de mettre en place une méthode de calcul plus simple qui soit plus motivante que la méthode de calcul de l'ADEME.

Ils suggèrent également de tenir compte du portefeuille de produits des adhérents dans la fixation de cet objectif (certains produits ne pourront jamais être conditionnés dans des emballages réemployables comme les vernis, les produits pour peaux atopiques, ...)



RÉINCORPORER

BILAN DE 2 ANS D'ACTION (2021 - 2023)

LEVIER #6 : INTÉGRER DE LA MATIÈRE PLASTIQUE RECYCLÉE DANS SES EMBALLAGES

90%

des répondants ont mis des actions individuelles et/ou collectives en place pour ce levier



ACTIONS MISES EN PLACE

- Intégration de plastiques recyclés (PE, PET, PP ...) dans les emballages
- Participation au développement de la filière PCR
- Travail de réincorporation de plastiques habituellement non recyclés avec Loop Industrie
- Participation au consortium Carbios

« Intégration dans certains flacons de RPET à différents pourcentages »

« Certains de nos emballages contiennent du plastique recyclé : boîtier de maquillage, capots de pots, tubes et flacons en RPPET, tubes échantillons en PP recyclé chimique »

10%

des répondants n'ont pas mis d'actions en place pour ce levier



FREINS

- Impact économique non négligeable (coût de la matière et nécessite parfois des investissements financiers pour refaire les moules d'injection)
- Difficultés d'approvisionnement pour certains plastiques recyclés (avec le food contact notamment)
- Manque d'options chez les fournisseurs et contraintes réglementaires fortes (difficultés pour obtenir les documentations requises)
- Difficultés techniques d'injection en fonction des fournisseurs
- Non homogénéité de la matière recyclée et moindre qualité esthétique (en recyclage mécanique essentiellement)
- Mauvaise perception du recyclage chimique qui porte préjudice aux actions de réincorporation de matière recyclée chimiquement

« Le prix, le leadtime, la sécurisation des matières recyclés et l'absence de food contact pour les matières PE/PP. »

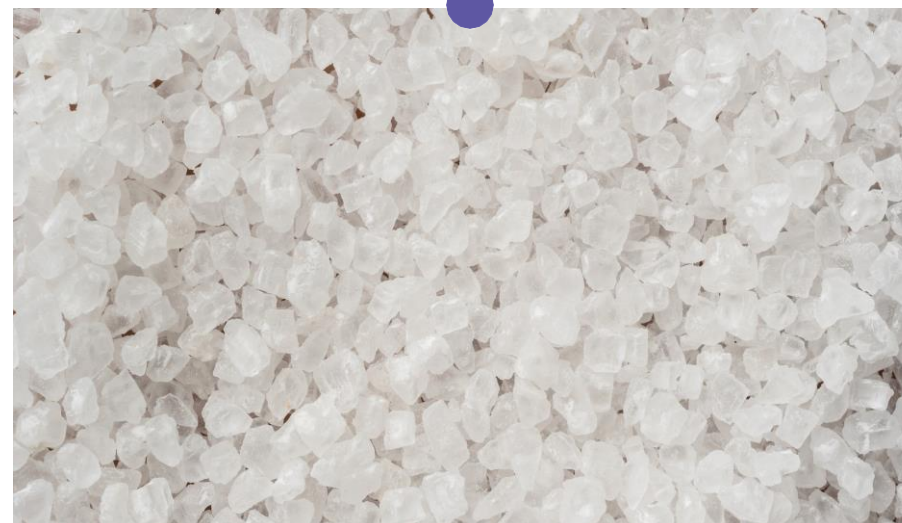
« Gros problème de disponibilité de PE recyclé sur le marché, il n'y a pas de filière "fiable", on ne trouve pas assez de volume pour fabriquer plus de flacons en R-PE. »

« Difficulté à trouver de la matière, baisse de qualité des produits »



RÉINCORPORATION : TRAVAILLER COLLECTIVEMENT POUR ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES DE RECYCLAGE

- ▶ La plupart des adhérents de la FEBEA travaillent d'ores et déjà sur l'intégration de plastique recyclé dans leurs emballages (à différents pourcentages).
- ▶ **Œuvrer collectivement en filière constitue un levier clef pour travailler ce R.** Les adhérents poussent au développement des filières de recyclage des différents plastiques utilisés à travers des consortiums afin de renforcer leur poids face au secteur de l'agroalimentaire notamment.
- ▶ **Le coût des matières recyclées, leur disponibilité et leur moindre qualité** (pour le recyclage mécanique) sont les principaux freins de mise en œuvre d'actions de réincorporation dans le secteur.





RECYCLER

BILAN DE 2 ANS D'ACTION (2021 - 2023)

LEVIER #7 : FAIRE UNE ANALYSE SYSTÉMATIQUE DE LA RECYCLABILITÉ DE SES EMBALLAGES

72,5%

des répondants ont mis des actions individuelles et/ou collectives en place pour ce levier



ACTIONS MISES EN PLACE

- Analyses ponctuelles de la recyclabilité (certains emballages uniquement ou tout le catalogue mais annuellement)
- D'autres vont plus loin et évaluent systématiquement la recyclabilité lors des phases de lancement de leurs produits.
- Participation à des travaux sur ces sujets dans des consortiums (SPICE , ARPP)
- Utilisation d'outils d'évaluation de la recyclabilité (TREE)

« Utilisation de TREE en amont des projets et juste avant mise sur le marché, revue globale du portefeuille »

« Lors du démarrage d'un nouveau projet, on s'assure que tous les packs soient parfaitement recyclables. »

« Travail avec Citeo pour la création de la filière »

27,5%

des répondants n'ont pas mis d'actions en place pour ce levier



FREINS

- Certains éléments d'emballage ne possèdent pas d'alternatives mieux recyclables aujourd'hui (pompes, miroirs, adhésif résistant pour les formules huileuses, etc.)
- Certaines marques (luxe surtout) fonctionnent encore beaucoup avec des échantillons comme méthode de publicité or le recyclage des petits emballages (<5x5cm) n'est toujours pas possible
- Manque de disponibilité des informations de recyclabilité de la part des fournisseurs
- Absence de consensus sur la méthode de calcul de la recyclabilité des emballages aujourd'hui

« Manque d'homogénéité des infrastructures de recyclages qui fait que les résultats peuvent être différents d'un endroit à un autre en fonction des réglages des machines »

« Certains composants n'ont pas d'alternative aujourd'hui. C'est le cas des pompes spray ou des miroirs dans les boites de maquillage par exemple »



RECYCLER

BILAN DE 2 ANS D'ACTION (2021 - 2023)

LEVIER #8 : ÉCOCONCEVOIR SES PRODUITS POUR AMÉLIORER LA RECYCLABILITÉ EFFECTIVE DES EMBALLAGES COSMÉTIQUES

87,5%

des répondants ont mis des actions individuelles et/ou collectives en place pour ce levier



ACTIONS MISES EN PLACE

- Privilégier les emballages monomatériaux
- Usage de matériaux à plus haut taux de recyclabilité (arrêt des styréniques et du noir de carbone)
- Limiter ou repenser les décors →(ex: changement de la couleur du verre et laquage moins blanc permettant une meilleure recyclabilité)
- Travail avec SPICE

« Refus de toutes les résines en dehors du PET,PP et PE »

« L'outil SPICE nous aide dans l'écoconception du choix du packaging »

« Retirer tous les perturbateurs de tri & faire le choix de matériaux dont les filières existent aujourd'hui (design for recycle) »

12,5%

des répondants n'ont pas mis d'actions en place pour ce levier



FREINS

- Travail de sourcing important (minimum de commande élevé)
- Coût supplémentaire pour certaines solutions éco-conçues
- Manque de temps et de personnel (délais importants et processus réglementaire laborieux pour proposer de nouveaux emballages éco-conçus)
- Difficultés techniques d'injection
- Complexité additionnelle pour les produits multi-matériaux (boitiers maquillage, vernis, ...) et les petits emballages
- Contraintes esthétiques / services marketing frileux
- Fournisseurs peu engagés sur ces sujets qui ne proposent pas de solutions alternatives (surtout dans des régions du monde moins avancées sur ces sujets)

« Positions très conservatrices des recycleurs qui aboutissent à des évaluations négatives de la recyclabilité des emballages »

« Disponibilité de la matière, coût, esthétique »

« Contraintes régionales différentes à travers le monde »



RECYCLAGE : LA PRISE EN COMPTE DE LA RECYCLABILITÉ DES EMBALLAGES EN PASSE DE DEVENIR SYSTÉMATIQUE

- ▶ La plupart des adhérents de la FEBEA prennent en compte l'écoconception des emballages lors de leurs nouvelles sorties produits. La recyclabilité est devenue un critère quasi systématique dans le choix des emballages.
- ▶ Ils privilégient donc le **monomatériau**, les **matériaux aux meilleurs taux de recyclabilité** et certains tendent même vers plus de sobriété dans les décors.
- ▶ Le **manque d'alternatives** pour certains éléments (pompes, miroirs, ...), le **coût additionnel pour les emballages éco-conçus** et les **contraintes marketing** figurent parmi les principaux freins à la mise en place d'actions de recyclage dans le secteur.



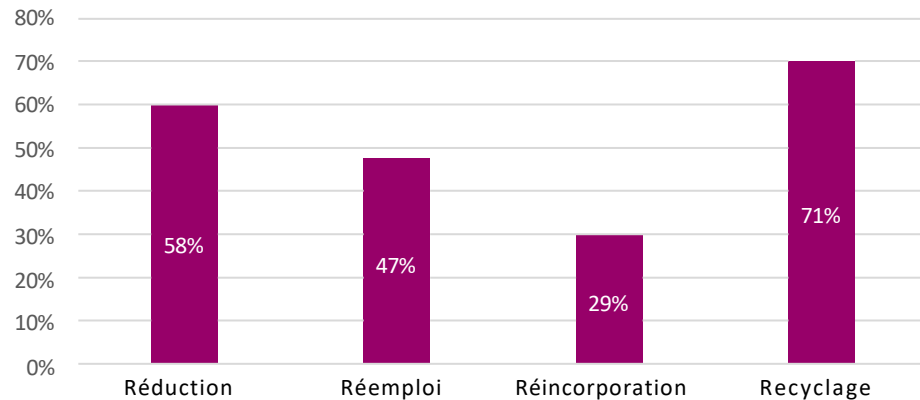


04

EMBALLAGES INDUSTRIELS & COMMERCIAUX (EIC)

LES EIC, DES PREMIÈRES RÉFLEXIONS POUR ANTICIPER LA RÉGLEMENTATION

SUR QUEL(S) R VOTRE ENTREPRISE A-T-ELLE COMMENCÉ À TRAVAILLER CONCERNANT LES EIC ?



✓ ACTIONS MISES EN PLACE

La plupart des répondants en sont encore à réaliser un premier état des lieux des emballages utilisés pour les EIC.

Certains ont déjà mis en place quelques actions :

- Rationalisation des caisses de transports
- Suppression des adhésifs
- Réincorporation de matière recyclée dans les films
- Premiers tests de films palette en papier et de coiffes palette réemployables
- Optimisation de la logistique (cartons adaptés aux colis envoyés, palettes et camions remplis au maximum)
- Réemploi de plateaux thermoformés

« Nous en sommes au début, nous avons défini une chaîne de contacts en interne pour la prise en charge de ce sujet. »

« Nous sommes sur un premier état des lieux de nos EIC. »

« Nous cherchons à limiter les suremballages logistiques et à optimiser les flux »

LES EIC, DES PREMIÈRES RÉFLEXIONS POUR ANTICIPER LA RÉGLEMENTATION

✕ FREINS

La majorité des EIC sont en carton ou en bois et ne sont donc pas suivis dans le cadre du Plastic Act.

Pour les actions 4R concernant les EIC plastiques, quelques freins ont été mentionnés :

- Pas de données disponibles à date sur les EIC utilisés. Il est fréquent qu'un service spécifique non lié au packaging traite des EIC (les services supply par exemple) rendant le travail sur les EIC d'autant plus complexe.
- Coût supplémentaire des solutions 4R
- Difficultés d'approvisionnement pour les films biosourcés et/ou recyclés
- Contraintes techniques des solutions développées (augmentation du poids, moins bonne résistance aux intempéries, papier opaque)
- Complexité logistique pour la mise en place de solutions de réemploi (surtout pour les entreprises internationales)

« Beaucoup d'initiatives pourraient nous intéresser mais la taille de notre entreprise internationale complique la mise en place de solutions à l'échelle du groupe. »

« Pas encore de data disponibles »



RECOMMANDATIONS

- Mettre en place des actions collectives pour identifier des solutions 4R pour les EIC qui soient pertinentes d'un point de vue environnemental et économique et/ou réaliser des tests
- Encourager les partages de bonnes pratiques entre les marques
- Sensibiliser les fournisseurs à la nécessité de travailler ces sujets
- Clarifier l'intégration ou non des EIC dans le Plastic Act

05

CONCLUSION ET PROCHAINES ACTIONS

LA RÉDUCTION ABSOLUE DÉJÀ LARGEMENT MISE EN ŒUVRE, UNE MARGE DE MANŒUVRE DEMEURE SUR LA RÉDUCTION PAR SUBSTITUTION



UN DES R LES PLUS TRAVAILLÉS ET « FACILE » À METTRE EN ŒUVRE

- La réduction absolue quasi systématiquement intégrée dans les règles d'éco-conception des adhérents pour leurs nouveaux développements produits
- La plupart des emballages de produits mis sur le marché aujourd'hui ont été allégés ou font l'objet d'un travail d'optimisation du poids
- Le potentiel de réduction est désormais axé sur la substitution



QUELQUES FREINS DEMEURENT

- Le coût important du travail de réduction absolue avec les fournisseurs
- L'acceptabilité consommateur (baisse de la valeur perçue par l'allègement, la diminution des décors, ...)
- Les freins techniques demeurant, pour la comptabilité produit et la substitution notamment

POUR LEVER CES FREINS, LA FEBEA CONTINUE D'ENCOURAGER LA MISE EN PLACE D'ACTIONS COLLECTIVES ENTRE SES ADHÉRENTS

(RE)SET FOR COSMETICS
PULP IN ACTION
UN PROGRAMME DE R&D
CLÉ POUR LE SECTEUR
VISANT À (RE)INVENTER
LES EMBALLAGES EN
FIBRES CELLULOSIQUES
DE DEMAIN

Objectif d'au moins 85% de fibre cellulosique et de solutions recyclables dans la filière papier / carton



LE RÉEMPLOI : DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE POUR CONTRER LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES ADHÉRENTS



LE R CONSIDÉRÉ COMME LE PLUS DIFFICILE A METTRE EN ŒUVRE

- Le réemploi (recharge, vrac, consigne) constitue les leviers du Plastic Act qui sont les moins travaillés par les adhérents de la FEBEA.
- En particulier le vrac et la consigne qui sont souvent laissés de côté
- La mise en place de ce type de pratiques est jugée trop complexe et coûteuse par une grande partie des adhérents (pas de système harmonisé, demande des consommateurs faible pour ce type de pratiques, besoins en ressources humaines trop importants)



DES ACTIONS ET EXPERIMENTATIONS COLLECTIVES VOIENT LE JOUR POUR TENTER DE DÉPASSER CES FREINS



CONSORTIUM PHARMA-RECHARGE

Test de la mise en place d'un meuble de vrac multimarque (15 produits, 6 pharmacies, 6 mois) afin de valider l'intérêt des consommateurs, booster l'usage du vrac et de définir un business modèle pérenne à long terme.



Regroupement d'apporteurs de solutions, de distributeurs et de producteurs visant à faciliter le développement à grande échelle d'une offre vrac dans les grandes et moyennes surfaces.



LA COALITION CONSIGNE

La coalition vise à construire une filière clé en main pour le réemploi dans le secteur de la cosmétique (définition de standards en 2023, projet pilote en 2024 et passage à l'échelle en 2025).



ET D'AUTRES PISTES D'ACTION....

- Étude pour lever les freins consommateurs sur le réemploi industriel (consigne)
- Éclaircir les contraintes réglementaires et de responsabilité (travail de la FEBEA avec la DGCCRF)
- Lancer un groupe de travail sur le réemploi pour le maquillage

LE RECYCLAGE/RÉINCORPORATION : UN TRAVAIL DE FILIÈRE A MENER POUR SECURISER L'APPROVISIONNEMENT



UN R DÉJÀ BIEN INTÉGRÉ PAR LA PLUPART DES ADHÉRENTS

- Intégration quasi-systématique de matière recyclée dans les emballages des nouveaux produits
- Intégration quasi-systématique de la recyclabilité dans l'éco-conception des nouveaux emballages (monomatière, interdiction des résines non recyclables, limitation des décors...)



QUELQUES FREINS DEMEURENT

- Difficulté d'approvisionnement pour certaines résines recyclées
- Limites techniques (pour l'injection notamment) et esthétiques (pour le plastique recyclé issu du recyclage mécanique)
- Certains composants d'emballages perturbateurs de recyclage ne possèdent pas d'alternatives mono-matériaux

PLUSIEURS ACTIONS MISES EN ŒUVRE POUR LEVER CES FREINS



Groupe de travail avec Ellipso sur la recyclabilité



Travail de réincorporation de plastiques habituellement non recyclés avec Loop Industrie



Participation au consortium Carbios pour développer le recyclage enzymatique des plastiques



ET D'AUTRES PISTES D'ACTION....

- Un travail sur la recyclabilité des petits emballages
- Une collaboration étroite entre les acteurs en amont et aval de la chaîne de valeur pour faciliter l'éco-conception (avec les recycleurs et les fournisseurs notamment)

